

Nature de l'acte : 3-3

**DÉC.2025-121 – Location du garage n° 27 – 28 rue du Haut-Mesnil**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la demande de Monsieur \_\_\_\_\_ de louer un garage – 28 rue du Haut-Mesnil – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie à partir du 15 décembre 2025,
- Considérant que la commune dispose d'un ensemble de 28 garages rue du Haut-Mesnil, dont 27 disponibles à la location.

**DÉCIDE**

**Article 1** – De louer à Monsieur \_\_\_\_\_ le garage n° 27 du 15 décembre 2025 au 14 décembre 2026. Le loyer mensuel est fixé à 40 €, hors révision des loyers dont les modalités sont prévues à l'article 5 du contrat de location.

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 15 décembre 2025

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE